



APPEL DE NEW-YORK
SUR LE G5 SAHEL EN MARGE DE LA 73^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
NATIONS UNIES

Nous,

Parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunis à New York en marge de la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, à l'invitation du Président de l'APF, M. Jacques Chagnon, conformément aux recommandations et décisions de la 26^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'APF tenue à Praia au Cap-Vert en mai 2018, de la 44^{ème} Assemblée générale de l'APF ainsi que de la réunion parlementaire de haut niveau tenues respectivement à Québec et à Niamey en juillet 2018,

Profondément préoccupés par les menaces sécuritaires sans précédent qui sévissent au Sahel;

Inquiets de la multiplicité et de l'aggravation des attaques terroristes dans la région ;

Alarmés par l'étendue, l'ampleur et l'aspect transnational de ces attaques qui compromettent toutes initiatives de paix et de développement dans la région ;

Faisant le constat amer de la progression de ces attaques vers de nouvelles régions des pays du Sahel et du risque de déstabilisation de toute la sous-région et au-delà ;

Réaffirmant la nécessité de lutter par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations-Unies, contre les menaces à la paix et à la sécurité internationale que font peser les actes de terrorisme ;

Considérant les dispositions des résolutions 2320/2016 relatives à la coopération entre les Nations Unies et les organisations internationales, régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et 2378/2017, du Conseil de Sécurité de l'ONU relative aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Convaincus que paix, sécurité et développement restent intimement liés :

1. Invitons la communauté internationale à apporter son soutien aux efforts fournis sur le terrain par les pays du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux ;
2. Recommandons vivement la mise en œuvre de la résolution 2370 (2017) qui vise à empêcher les terroristes d'acquérir des armes ;
3. Appelons de tous nos vœux le Conseil de Sécurité des Nations Unies à placer la Force du G5 Sahel sous le mandat du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en vue de lui assurer une capacité opérationnelle plus efficace et pérenne.

Adopté le 1^{er} novembre 2018 à New York par les parlementaires des sections du Burkina Faso, du Mali, du Tchad, de la Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles, du Bénin, de la France, de la Guinée-Bissau, Québec et du Rwanda, sur proposition du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, S.E.M. Alassane Bala Sakandé.